

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2014

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 490

présenté par

Mme Coutelle, Mme Olivier, Mme Orphé, M. Denaja, Mme Romagnan, Mme Gueugneau,  
Mme Quéré, Mme Bourguignon et Mme Crozon

-----

**ARTICLE 2****ANNEXE**

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« À cette fin, il conviendrait de prévoir un bilan médical pour les séniors à l'âge de la retraite, en prêtant une attention particulière à la santé des femmes. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'éviter l'entrée dans la dépendance, la prévention est primordiale. Le passage à la retraite représente incontestablement une étape importante et un changement de vie qui peuvent être déstabilisants. C'est aussi l'âge où des fragilités en matière de santé peuvent apparaître. Aussi il semble nécessaire d'instaurer un bilan médical à cet âge pour anticiper d'éventuels problèmes.

Pour les femmes, une surveillance particulière doit être envisagée en raison de problèmes spécifiques, tels que l'ostéoporose. C'est l'objet de cet amendement.